

# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE DU 30 MARS 2011

**DATE DE CONVOCATION :** Le 23 MARS 2011

**PRESIDENT DE SEANCE :** M. BLONSKY Thomas

**ETAIENT PRESENTS :** M. BLONSKY Thomas, Melle FONTAINE Céline, M. VANNIER André, M. DIONNET Jean, Mme THIROUARD Annick, M.GALBY Claude, Mme CHALOIS Maryse, M. AUBRY Laurent

**ABSENTS :** Mme TESSIER Nelly pouvoir M. BLONSKY Thomas  
M. TEINTURIER Joël pouvoir M. GALBY Claude

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme CHALOIS Maryse

Après lecture du procès verbal de la séance du 10 janvier 2011 tous les membres ont signé au registre.

**DELIBERATION :** 2011 - 07

**OBJET :** VOTE DU COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DES LOGEMENTS CŒUR DE VILLAGE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion de monsieur le percepteur et le compte administratif des logements cœur de village pour l'exercice de 2010 :

En section de fonctionnement les dépenses sont arrêtées à : 2 071.90€  
et les recettes de fonctionnement sont arrêtées à : 18 530.00 €

En section d'investissement les dépenses sont arrêtées à : 42 703.40 €  
et les recettes d'investissement sont arrêtées à : 21 845.43 €.

D'où un excédent de fonctionnement annuel de + 16 458.10 €  
Et un déficit annuel d'investissement de - 20 857.97 €  
Résultat annuel de clôture - 4 399.87 €

RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2010 : + 16 458.10 €  
RESULTAT DE CLOTURE D INVESTISSEMENT 2010 : - 20 857.97 €

RESTE A REALISER DEPENSES POUR 2011 0€  
RESTE A REALISER RECETTES POUR 2011 0€

Hors de la présence de Monsieur le Maire, monsieur Claude GALBY Conseiller doyen d'âge procède au vote du compte de Gestion du trésorier municipal et du compte Administratif. Le Conseil Municipal après concertation, vote le compte de gestion et le compte administratif des logements cœur de village à l'unanimité.

# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE DU 30 MARS 2011

## DELIBERATION : 2011 - 08

### OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2010 EAU ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion de monsieur le Percepteur et le compte administratif du service eau assainissement de 2010 :

En section d'exploitation :

Les dépenses sont arrêtées à : 41 042.85 €  
Les recettes d'exploitation sont arrêtées à : 50 823.76 €.

En section d'investissement :

Les dépenses sont arrêtées à : 8 645.21 €  
Les recettes d'investissement à 15 679.30 €.

D'où un excédent d'exploitation annuel de + 9 780.91 €  
Et un excédent annuel d'investissement de + 7 034.09 €

RESULTAT DE CLOTURE DE D'EXPLOITATION 2010 + 183 288.27 €  
RESULTAT DE CLOTURE D INVESTISSEMENT 2010 + 67 870.16 €

RESTE A REALISER DEPENSES POUR 2011 : 0 €  
RESTE A REALISER RECETTES POUR 2011 : 0 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Monsieur Claude GALBY Conseiller, doyen d'âge, procède au vote du compte de gestion du trésorier municipal et du compte administratif.

Le Conseil Municipal après concertation, vote le compte de gestion et le compte administratif eau assainissement à l'unanimité.

# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE DU 30 MARS 2011

## DELIBERATION : 2011 - 09

### OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2010

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion de monsieur le Percepteur et le compte administratif de la commune de 2010.

En section de fonctionnement :

Les dépenses sont arrêtées à	249 479.29 €
Les recettes de fonctionnement à	275 546.30 €

En section d'investissement :

Les dépenses sont arrêtées à :	364 515.55 €
Les recettes d'investissement à	207 270.41 €

D'où un excédent de fonctionnement annuel de	+ 26 067.01 €
Et un déficit annuel d'investissement de	- 157 245.14 €

RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT	2010	+	469 983.32 €
RESULTAT DE CLOTURE D INVESTISSEMENT	2010	-	218 346.06 €

RESTE A REALISER DEPENSES POUR 2011 : 0€

RESTE A REALISER RECETTES POUR 2011 : 0€

Hors de la présence de monsieur le Maire, monsieur Claude GALBY doyen d'âge, procède au vote du compte de gestion du trésorier municipal et du compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal après concertation, vote le compte de gestion et le compte administratif de la commune à l'unanimité.

## DELIBERATION 2011 - 10

### OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de verser à l'article 6574 les subventions suivantes :

CLUB DU 3 AGE	400.00 €
CLIQUE DE CHAPELLE ROYALE	400.00 €
COMITE DES FETES	1000.00 €

Conformément à l'article L 2131 du code des collectivités territoriales, les membres concernés ou ayant un lien de parenté avec un membre de l'une des associations n'ont pas participé au vote.

# **EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE DU 30 MARS 2011**

## **DELIBERATION : 2011 - 11**

### **OBJET : VOTE D'UNE SUBVENTION POUR LE C.C.A.S DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 2000 € au budget C.C.A.S de 2011. Conformément à l'article L 2131-11 du code des collectivités territoriales, Mademoiselle FONTAINE Céline et Monsieur GALBY Claude, membres élus n'ont pas participé au vote.

## **DELIBERATION : 2011 - 12**

### **OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS POUR LES STAGIAIRES**

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de verser une subvention de 100 € à Mr MASSOT Brandon et 100 € à Mr CHALMEY Christopher pour les stages effectués aux services techniques de la commune.

## **DELIBERATION 2011-13**

### **OBJET : VOTE DES TAUX DES 3 TAXES 2011**

Le Conseil Municipal vote les taux des 3 taxes

<b>TAXE D HABITATION :</b>	<b>10.17 %</b>
<b>TAXE FONCIER BATI :</b>	<b>20.24 %</b>
<b>TAXE FONCIER NON-BATI :</b>	<b>35.00 %</b>

Les taux sont votés à l'unanimité par le Conseil Municipal, ils restent inchangés par rapport à l'exercice 2010.

## **DELIBERATION : 2011 - 14**

### **OBJET : AFFAIRE LEDUC**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre contact avec Monsieur LEDUC dans le but de trouver une conciliation entre les deux parties.

Comme il en a été décidé dans le PLU, le conseil municipal souhaite une construction avec l'abandon des toits plats, remplacés par des toits ayant une inclinaison de 35 à 55 degrés.

Les membres du Conseil municipal chargent donc Monsieur le Maire d'informer Monsieur LEDUC pour qu'il présente son projet de construction avec modification de ses toitures comme précité.

# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE DU 30 MARS 2011

## DIVERS

### Ramassage d'animaux errants

Signature d'une convention annuelle avec la société "TOUS SERVICES ANIMALIERS" pour le ramassage et la capture d'animaux errants ou dangereux (chiens en particulier) sur le territoire de la commune.

Le conseil municipal est informé de cette décision prise par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation consentie.

### Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

### Règlement

Le conseil municipal relit, commente et notifie les différentes modifications à apporter pour une plus grande compréhension du règlement en cours.

Séance levée 23h10